

Pierre Werner, Itinéraires luxembourgeois et européens

Légende: Dans ses Mémoires, l'ancien Premier ministre luxembourgeois Pierre Werner rappelle pourquoi 1968 était une année charnière pour les discussions monétaires.

Source: WERNER, Pierre. Itinéraires luxembourgeois et européens, Évolutions et souvenirs (1945-1985). Volume II. Luxembourg: Éditions Saint-Paul, 1992. 351 p. p. 119-122.

Copyright: (c) Editions Saint-Paul

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/pierre_werner_itineraires_luxembourgeois_et_europeens-fr-a243b780-5916-470c-ac55-eaf3e1067ecf.html

Avertissement: Ce document a fait l'objet d'une reconnaissance optique de caractères (OCR - Optical Character Recognition) permettant d'effectuer des recherches plein texte et des copier-coller. Cependant, le résultat de l'OCR peut varier en fonction de la qualité du document original.

Date de dernière mise à jour: 19/12/2013

Pierre Werner, *Itinéraires luxembourgeois et européens*

[...]

1968, année charnière de la discussion monétaire

En 1968, nous arrivons à un tournant. Certaines faiblesses du système monétaire international étaient devenues apparentes depuis quelque temps. Les six pays de la Communauté sont entraînés dans les controverses sur les liquidités internationales. Les ministres des Finances dans leurs réunions périodiques et officieuses essaient non sans peine de dégager une position communautaire à l'égard de l'or (y compris à l'égard des théories de Jacques Rueff) et de la création d'une nouvelle unité monétaire de réserve internationale (les droits de tirage spéciaux sur le Fonds Monétaire International). C'est à propos des modifications à apporter aux statuts du Fonds Monétaire International que les six pays, pour la première fois dans cette matière, adoptent une attitude officiellement communautaire par rapport aux autres. En cumulant leurs quoteparts dans les opérations du FMI ils devaient obtenir une minorité de blocage pour certaines décisions importantes. Un début d'intégration monétaire des six pays s'affirme, précisément alors que Michel Debré en qualité de Ministre des Finances préside à la réunion (Paris 15 décembre 1967)!

La demande d'adhésion de la Grande-Bretagne exige à son tour une réflexion sur l'avenir des monnaies. L'avis de la Commission sur ce point énonce «qu'aucune monnaie nationale ne saurait assumer le rôle de monnaie de réserve d'un système monétaire communautaire auquel devrait conduire la coordination progressive des politiques des Etats-membres en matière économique, monétaire et financière».

Au cours de la crise de la Livre Sterling, dévaluée le 18 novembre 1967, les mécanismes monétaires mis en place en avril-mai 1964 ont fonctionné de manière satisfaisante. Par ailleurs, le 1er juillet 1968, la libre circulation des marchandises entre les Etats-membres devait se réaliser.

Les problèmes financiers et monétaires étaient dans l'air.

C'est dans ces conditions que le 16 décembre 1967, Franz Etzel me téléphona de la part du Président Hallstein pour me proposer d'exposer un congrès dit «Euroforum», organisé à Sarrebruck, mes idées sur la coopération financière et monétaire en Europe. Le thème de ce congrès était «l'Europe dans le monde de demain». Il était organisé par le conseil économique de la CDU, mais était fréquenté par des hommes politiques et des experts éminents de tendances très diverses. Qu'on m'ait demandé de traiter le thème des finances et de la monnaie, était certainement flatteur, vu les qualités des autres orateurs. C'était sans doute la conséquence de mon persévérant plaidoyer pour l'intégration financière. Jean Monnet suivait de près le déroulement du congrès et prononça un discours dont je cite seulement cette phrase: «La Communauté européenne telle qu'elle est aujourd'hui, si elle est en voie de réussir, nous fait toucher du doigt, la limite de nos ressources et de notre influence». Et de plaider vigoureusement en faveur de l'adhésion de la Grande-Bretagne.

C'est devant un parterre prestigieux de membres de la Commission, de ministres, de parlementaires et d'économistes, que je développais le 24 janvier 1968, entre autres, un programme d'action monétaire complétant et développant les quelques mesures prises en 1962. Ce n'était pas encore un plan élaboré. Le programme se référait surtout aux besoins révélés par les récents remous. Mais il comportait la définition de l'unité de compte, une organisation du concours mutuel et évoquait déjà un fonds de coopération monétaire. Par ailleurs j'avais développé mes idées sur la libéralisation des flux de capitaux et attiré l'attention sur l'enseignement à tirer du développement spontané des marchés en euro-devises. Cette ébauche de plan, que je développais également à une réunion des Ministres des Finances à Rotterdam, reçut une publicité non soupçonnée en Europe et ailleurs, comme venant d'un membre du Conseil des Ministres et répondant aux anxiétés de l'heure. Mais je n'étais plus seul à préconiser une action. Au fil des mois, d'autres propositions d'experts circulaient, comme celles du professeur Triffin, articulant l'intégration monétaire avec la réforme du système monétaire international.

Du 14 au 21 novembre 1968, une spéculation intense se déclenchait au sujet d'une réévaluation du Mark

allemand et d'une dévaluation du franc français. Cette fois-ci, les mécanismes de consultation communautaire n'avaient pas fonctionné de manière satisfaisante. Les données économiques de base requéraient un écart de parité élargi entre le DM et le franc français. Les Allemands refusaient la réévaluation du DM au cours d'une réunion consultative spéciale dans le cadre du Traité de Bonn, où je m'étais rendu le 20 novembre à la requête de la Commission et du Président du Conseil des Ministres.

Le refus de Bonn était largement motivé par la réduction du revenu des agriculteurs allemands dans l'hypothèse de l'application stricte des principes de la politique agricole commune basée sur l'unité des prix exprimés en unités de compte. J'ai gardé de cette réunion le sentiment de l'impuissance des représentants des pays membres devant une situation où deux principaux partenaires faisaient valoir des intérêts diamétralement opposés. On ne paraissait pas préparé à affronter une telle éventualité. Trois jours plus tard, contrairement à l'attente générale, de Gaulle décida que le franc français ne serait pas dévalué. Le problème de fond n'en était pas résolu pour autant et rebondira en 1969.

La Commission, alertée par cette démonstration de rupture de la solidarité communautaire, présenta alors, le 12 février 1969, un «Mémorandum sur la coordination des politiques économiques et la coordination monétaire au sein de la Communauté», connu sous le nom de «Plan Barre». Il allait donner à la conception d'une action coordonnée une direction nouvelle, notamment en proposant la création d'un mécanisme comportant un soutien monétaire à court terme et un concours financier à moyen terme. D'autre part et en contrepartie, l'harmonisation des politiques économiques devait se poursuivre selon des normes indicatives, définies en commun dans une perspective de moyen terme. Certes le concours mutuel était prévu par l'article 108 du Traité. Mais ces dispositions ne permettaient pas d'éviter le recours à des mesures de sauvegarde, c'est-à-dire des restrictions à la liberté des échanges financiers.

Tout en approuvant les mesures proposées dans le Mémorandum de la Commission du 12 février 1969, j'en relevais à l'époque quelques lacunes dans un article publié dans le bulletin mensuel du Mouvement Européen aux Pays-Bas. A mon avis l'octroi des lignes de crédit du concours mutuel devait être assorti de certaines conditions, voire même de sanctions. Une automaticité absolue, inclinant à la facilité, pouvait empêcher un redressement effectif de la politique monétaire du pays concerné. D'autre part, à un moment où la théorie des monnaies flottantes avait la faveur de beaucoup d'économistes, il fallait également mettre en place dans la Communauté un mécanisme assurant la modicité des écarts dans les cours de change journaliers par rapport aux parités fixées.

En fait, les nouveaux mécanismes n'étaient pas en place, lorsque le nouveau Gouvernement français procéda le 8 août 1969 à une dévaluation du franc français à concurrence de 11,1 %. Le mark allemand, après une courte période de flottement, fut réévalué le 24 octobre 1969 à raison de 9,3%. Pour faciliter aux deux partenaires en cause un accord, on inventa à cette occasion les fameux montants compensatoires négatifs et positifs, qui étaient des entorses à la philosophie de la politique agricole commune et qui allaient dans la suite empoisonner les relations intracommunautaires à l'occasion de la fixation annuelle des prix agricoles. Prévoyant ces développements contraires à la logique communautaire, je me sentais mal à l'aise à propos des modalités de ces correctifs. Ni la décision de dévaluer le franc, ni celle de laisser flotter le mark ne furent soumises à des consultations préalables, nonobstant la décision du Conseil de 1964.

Cet état de choses ne pouvait perdurer.

[...]